

## Frais veterinaire

---

Par marigold

bonjour  
jai adopter un chiot et il devrez etre puce/enregistre  
jai payee pour ca!!  
mon veterinaire a constate que il y avait aucun puce sur le chien!  
jai contacter le veterinaire enregistre dans le carnet id du chiot et il a dit que cetais un erreur et il rembourserais le facture pour faire le puce sur le RESBONSABILITE CIVIL,,mais le RC couvre pas les frais veterinaire..  
mon veterinaire a installe le puce/ID correctement,,,comment je doit faire svp pour etre rembourse le facture svp?  
jai deja payer cher pour le chiot qui etais vendu 'puce/vaccine'..le eleveur denie tout responsabilite,,mais elle a passe un detecteur puce devant moi donc elle a du voir que il y avait pas!

---

Par calete

Bonjour,

Dans le carnet de santé qui vous a été délivré initialement est-ce que la carte d'identité comporte le n° d'identification électronique qui est censé attester la réalité du puçage..? Et qu'en est-il de la vaccination, avait-elle été faite ?

cdt

---

Par yapasdequois

Bonjour,  
Relisez vous avant de poster. Votre texte est peu lisible.  
Vous avez pucé le chien a vos frais, vous ne serez plus remboursé.  
Il fallait réclamer au vendeur par courrier RAR avant de faire pucer le chiot.

Posez-vous la question si ce chiot n'est pas issu d'une fraude ou d'une importation illégale. Sans puce d'origine, vous n'avez aucune preuve de son identité ni de sa généalogie. C'est un éleveur ? une association ? un particulier qui vous l'a vendu ?

Signalez si nécessaire les faits à la DGCCRF.  
[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Mais vous ne serez pas remboursé.

---

Par marigold

merci pour vos reponse  
excuser moi pour ma grammair,,je suis britanique!je fais mon mieux  
oui,,le carnet original porte un id numero et elle etais vaccine,  
le premier veterinaire a dit que cetais un erreur!

---

Par yapasdequois

Il fallait réclamer au vendeur (dont vous ne précisez pas le statut).  
Ou au pire à ce vétérinaire.  
Maintenant c'est trop tard.

Par CLipper

Bonjour Marigold,

Comment le vétérinaire de la première carte id a t'il reconnu " l'erreur " \* ? Au téléphone ?

Qu'est ce que ce véto vous a promis exactement ?

Qui a parlé de " responsabilité civile " .

La facture de votre véto pour pose de la puce comprend aussi d'autres " soins vétérinaires " ? Ce sont ces soins en plus que le " véto première id " ne veut pas vous rembourser ?

\* ce n'est pas une erreur d'enregistrement du genre : 2 numeros/puce inversés c'est à dire chaque id n'a pas été enregistrée et attribuée au réel porteur de la puce.. puisque votre chien n'avait pas de puce venant de ce vétérinaire. Et peut-être que cela peut être vu comme une " fraude à la puce " je vais dire !

Il faudrait peut- être aussi que votre vendeur vous dise si il a payé le véto pour la pose de cette puce pour le chiot qu'il vous a venu pucé et avec ce numero

---

Par marigold

bonjour

le vendeur ma dit que elle a payée pour lui puce

mais elle a passé un détecteur puce devant moi,, donc je pense que elle savez que cetais pas puce!!!

cest le eleveur qui a contacter le vетo pour moi parceque il ma pas repondu!!

cest elle qui me dit que le vетo est d'accord pour le remboursement mais sur le assurance r.c

je viens de signale sur le site SIGNALE.gouv

esceque jai bien fait?

---

Par yapasdequois

L'éleveur est responsable en premier lieu. Adressez lui un courrier RAR pour réclamer une indemnisation et consultez un avocat si vous voulez le poursuivre.

Le signalement pourrait amener un contrôle de l'éleveur, mais vous ne serez pas remboursé.

---

Par marigold

oui,,cest pas juste le remboursement

ca me concern que eleveur et vетo nont pas agis correctement

ilya dejа trop de mauvais situations pour les animaux

merci pour votre aide

---

Par yapasdequois

Si vous voulez aider la condition animale, n'achetez pas aux éleveurs véreux, adoptez dans une association officielle.

---

Par CLipper

Okay Marigold, merci pour vos précisions.

Donc l'éleveur s'est aperçu, devant vous, que son vétérinaire, qu'il avait payé pour poser la puce id carte, n'avait pas posé la puce donc pas fait l'intervention facturée à l'éleveur et payée par l'éleveur.

Après cela, qu'est ce que l'éleveur vous a dit de faire pour régler ce " problème " ?  
( problème qui n'est en aucun cas VOTRE problème à ce moment là)

Je pense que vous faites bien de signaler ( après, signaler à au bon endroit, pas évident de savoir pour l'instant à qui signaler...).

Avez vous la première carte id de votre chien ?

---

Par yapasdequois

Il semble que l'éleveur vous a remis un chien qui ne correspond pas à sa carte d'identification. C'est une fraude et vous pouvez aussi porter plainte contre l'éleveur (pas le vétérinaire).

Le meilleur scénario serait que la plainte donne suite à une condamnation de cet éleveur, et vous pourriez vous porter partie civile et recevoir une indemnisation. Mais c'est le cas le plus favorable, je ne sais pas dire si vous avez suffisamment de preuves pour condamner cet éleveur.

Demandez à votre vétérinaire de vous conseiller : il est peut être possible de prouver que le chien n'est pas de la race ou de l'origine, ce qui prouverait l'escroquerie (et la complicité du vétérinaire associé à cet éleveur).

Vous avez eu parfaitement raison de signaler à la DGCCRF, mais par manque de moyens, ceci ne donnera sans doute pas de suite, sauf si vous n'êtes pas la seule personne qui a signalé les pratiques douteuses de cet éleveur.

---

Par marigold

oui  
jai deja fait  
jai fait ca sur SIGNAL.consogouv  
jai signale les deux  
je sais que cest le fraud

---

Par yapasdequois

Alors portez plainte AUSSI à la police.

lire ici comment faire :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1435[/url]

---

Par marigold

oui  
jai deja fait  
jattends le suite